

Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mai 2017

Le deux mai deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Didier FILET, Béatrice WESSE, Marie-Laure PINET, Gilbert PERRIN, Didier MICHALLET, Chantal DEGOUTES, Didier DUMAS, Marie-Thérèse DANIEL, Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON

Absents : Grégory BEAUVAIS, Cyrille ROZIER

Secrétaire de séance : Marie-Laure PINET

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 3 avril 2017, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité, après modification proposée par Madame Béatrice WESSE.

DÉCISION DU MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le 3 avril 2017 en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- DEC/2017-03 en date du 5 avril 2017 concernant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre passé en procédure adaptée pour l'aménagement du cœur de village : le marché a été attribué à l'entreprise BIG BANG située à Lyon 7^{ème} pour un montant total de 74 800 € HT ;
- DEC/2017-04 en date du 12 avril 2017 concernant la fixation des tarifs du centre de loisirs extrascolaire du 24 au 28 avril 2017 à 85 € la semaine et à 19 € la journée pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 400 ainsi qu'à 100 € la semaine et à 23 € la journée pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 400 ;
- DEC/2017-05 en date du 18 avril 2017 concernant l'attribution du marché de prestations intellectuelles passé en procédure adaptée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage consistant à conduire l'opération de travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier lié à l'A89 : le marché a été attribué au Département du Rhône situé à Lyon 3^{ème} pour un montant total 7 800 € HT ;
- DEC/2017-06 en date du 26 avril 2017 concernant l'acceptation du devis d'ORANGE pour les travaux de dissimulation des équipements de communications électroniques de la Grande Rue pour un montant total de 1 948,81 € HT.

DELIBERATIONS

• Extinction partielle de l'éclairage public

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité décide d'interrompre l'éclairage public la nuit de 23 heures à 6 heures et charge Madame le Maire à prendre les mesures correspondantes.

• Accord sur le projet de SEMCODA

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, donne à l'unanimité son accord au projet proposé par SEMCODA, à savoir la réalisation de 5 logements individuels locatifs financés en PLS sur les tènements communaux cadastrés U894 et U 914 et donne également tout pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les formalités correspondantes.

• Participation à l'augmentation du capital de SEMCODA

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité de participer à la prochaine augmentation de capital de la SEMCODA à hauteur de 160 000 € par la souscription du nombre d'actions nécessaire en fonction de la valeur de l'action prime d'émission comprise et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les formalités correspondantes. Les crédits nécessaires seront inscrits au prochain budget.

• Attribution d'une gratification de stage

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à l'attribution d'une gratification de stage de 400 € à Madame Laurène MAGAT qui a effectué onze périodes de stage d'une semaine entre septembre 2015 et avril 2016 au service périscolaire.

• Attribution d'une gratification de stage

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à l'attribution d'une gratification de stage de 200 € à Madame Alicia RAYMOND qui a effectué un mois de stage en mars-avril 2017 au service administratif.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Société BOIRON : installation classée

La Préfecture du Rhône a pris un arrêté en date du 8 décembre 2016. Il porte enregistrement d'une installation d'une plateforme de stockage exploitée par la société BOIRON aux Olmes.

Participation au 8 mai

La cérémonie de commémoration aura lieu sur la place de l'église à 11h30.

Fête des classes

Lors de la réunion de la commission de sécurité, le règlement de sécurité a été signé par la présidente des classes en 7. Il y a besoin de volontaires pour le service de sécurité.

Commission urbanisme

Une réunion est fixée au lundi 15 mai à 19h30 afin d'évoquer les différents projets du centre bourg, du terrain de tennis/basket et de la Basse Croisette.

Bilan et perspectives

Afin d'établir un bilan de mi-mandat, Madame le Maire interroge l'ensemble des conseillers pour déterminer la forme du bilan. Il pourrait prendre la forme d'une réunion publique ou d'un bulletin municipal. Après avoir fait un tour de table, il ressort que plusieurs sont pour la forme d'un écrit, celui-ci pourrait être court comme l'Info's Olmes ou présenté comme un bulletin municipal et distribué sous enveloppe. S'il prend la forme d'une réunion publique, il faudrait donner de l'information en amont de celle-ci. Des questions pourraient être posées par les habitants. La forme visuelle est également évoquée, mais serait plutôt à prévoir pour les vœux. Une réunion de travail est fixée pour également évoquer les perspectives de l'horizon 2020.

Calendrier de fin d'année

Les élections législatives sont les 11 et 18 juin.

La kermesse de l'école publique est fixée au 24 juin et celle de l'école privée au 1^{er} juillet.

Les prochains conseils municipaux devraient être le 6 juin et le 3 juillet.

La séance est levée à 22 h 35.